

Pour une école obligatoire porteuse d'avenir : le smartphone n'a pas sa place en classe

Motion

Texte

Le Conseil d'Etat est chargé d'adapter les lois et les directives correspondantes de manière que les smartphones privés et les appareils similaires (smartwatches, tablettes, etc.) ne soient pas utilisés pendant les cours, sauf s'ils font partie d'une unité d'enseignement.

Justification

D'après une nouvelle étude de l'OCDE, les élèves qui utilisent régulièrement leur téléphone portable à des fins privées durant les cours accusent un retard d'apprentissage de trois quarts d'année scolaire. D'autres élèves se sentent également distraits par l'utilisation privée du téléphone portable de leurs camarades. Outre le retard d'apprentissage, l'influence sur la santé mentale des élèves est également importante. Différentes études peuvent démontrer un lien entre les problèmes psychologiques des jeunes et leur utilisation du smartphone.